

Le comité a entendu des témoins ayant une bonne connaissance et une grande expérience de la manutention et de la commercialisation des céréales canadiennes, et notamment du blé. Celui-ci, sous l'influence du ministre de l'Agriculture (M. Olson), de son président et des séides du gouvernement, a rejeté les demandes réitérées de députés de l'opposition qui voulaient que soient entendus des représentants de la Commission du blé. J'ignore ce que l'on redoutait. La presse de l'Ouest a rendu un grand hommage au ministre de l'Agriculture, au ministre chargé de la Commission du blé et au premier ministre (M. Trudeau) pour avoir nommé sénateur l'ancien président de la Commission du blé. M. McNamara connaît fort bien la question de la manutention du blé. Je ne voudrais en rien porter atteinte à la réputation qu'il s'est faite. Les journaux agricoles de l'Ouest ont souvent dit qu'il avait beaucoup contribué à notre régime parlementaire. On a dit de lui qu'il avait une profonde connaissance du système de commercialisation des produits agricoles et qu'il apporterait l'appoint de son savoir aux travaux législatifs du Parlement.

Le comité a proposé que l'on convoque M. McNamara. On vota et c'est la voix du président du comité qui fit pencher la balance. Les ministériels ont jugé que c'était ridicule et ont dit qu'on avait nommé M. McNamara au Sénat pour s'en débarrasser et qu'on ne voulait pas profiter de ses connaissances sur la question. Cette fois-là le président—dont je veux reconnaître la sagesse et l'esprit de collaboration—a voté en faveur de la comparution de McNamara, celui-ci s'est désisté. Le lendemain même, il parlait à Regina du danger de perdre des ventes d'orge à moins que les cultivateurs ne veuillent vendre cette céréale aux exploitants d'élevateurs. Il signalait aussi le grand danger qui de nos jours menace la Commission du blé. Et pourtant, il ne daigna pas se rendre aux instances du comité de l'agriculture. Voilà un homme que j'admire depuis des années. C'est un homme de sagesse et d'expérience. Il a rendu un mauvais service au Parlement en refusant de se présenter devant le comité. Je sais que son apport aurait été des plus précieux étant donné la situation actuelle.

• (8.50 p.m.)

L'Ouest est aux prises avec un problème très grave. Deux théories s'offrent carrément au cultivateur en matière de commercialisation des céréales aujourd'hui. La première a été énoncée par le président du syndicat du blé de l'Alberta il y a quelque temps alors qu'il prenait la parole au congrès annuel. Il s'agit de construire des terminus intérieurs auxquels les élevateurs primaires livreraient leurs céréales par camions ou par chemin de fer. Le système d'expédition par trains-blocs servirait à livrer le grain des élevateurs intérieurs aux élevateurs maritimes tels ceux de Vancouver et des Grands lacs. Le système de trains-blocs serait constitué et les agriculteurs livreraient leur grain aux élevateurs primaires, et les chemins de fer le livreraient des élevateurs primaires à l'élevateur intérieur. C'est là la première idée qu'on a exposée.

La deuxième consistait à faire disparaître complètement les élevateurs primaires, et à faire livrer le grain par l'agriculteur aux élevateurs intérieurs. Cela impose automatiquement un surcroît de frais de transport à l'a-

griculteur. D'après l'autre système, les chemins de fer absorberaient ce coût en recourant à une mécanisation beaucoup plus poussée. On a clairement énoncé ces deux systèmes, et ce sont eux qu'on a incorporés aux articles 34 et 36 de la loi sur les grains. Le comité a eu la sagesse d'apporter à ces deux articles du bill les amendements qui rendraient plus difficile à la Commission des grains d'énoncer ces idées.

A mon avis, nous discutons d'un principe très important. A l'article 36, nous avons repris en considération les dispositions sur le permis d'exploitation d'un élévateur. A l'article 44, nous avons discuté dans le menu la question du type et de la taille de l'élevateur. L'article 34 a, lui aussi, été étudié en profondeur. Le comité estimait que ces articles permettraient une plus grande rationalisation de la manutention des céréales. Le comité a signalé, avec raison, que le mot «type» convenait, appliqué aux élevateurs et aux installations, mais que le mot «dimension» ne devrait être appliqué qu'au matériel de manutention et non pas aux élevateurs eux-mêmes.

J'espère qu'on accordera une certaine attention à la situation qui règne en général dans l'Ouest. Il semble évident que le gouvernement cherche à épargner de l'argent en réduisant la quantité de céréales en entrepôt. Tout le monde sait que les élevateurs servent actuellement à moins de 60 p. 100 de leur capacité. Je vais vous donner, monsieur l'Orateur, ainsi qu'au ministre et à la Chambre, des chiffres pour montrer ce que je veux dire. Les élevateurs, au Manitoba, entreposent aujourd'hui 24.1 millions de boisseaux de céréales. En 1969, à la même époque, ils en entreposaient 45.1 millions. Leur capacité globale est de 52 millions de boisseaux.

Il s'agit d'une tentative délibérée en vue de réduire les stockages de façon que le 31 juillet ou le 1^{er} août prochain, le montant en espèces que le gouvernement aura à verser aux producteurs de l'Ouest soit considérablement réduit en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé et que l'argent puisse être dépensé dans d'autres provinces. Inutile de dire dans quelles autres provinces. Examinons la situation qui existe en Saskatchewan. Les réserves actuelles sont un peu plus satisfaisantes. On compte aujourd'hui 155 millions de boisseaux dans les entrepôts de la Saskatchewan contre 170 millions de boisseaux l'an dernier. La capacité globale de la Saskatchewan est de 210 millions de boisseaux. Au fond, en Alberta, la situation est semblable à celle de la Saskatchewan et du Manitoba en ce qui concerne la réduction des stockages. En fait, le gouvernement actuel a pour principe de tenir les stockages à 60 p. 100 de ce qu'ils étaient il y a un an. S'il poursuit cette politique assez longtemps, les cultivateurs auront le 31 juillet ou le 1^{er} août prochain environ 200 millions de dollars en moins dans leurs goussets. Ce n'est pas un vol perpétré de propos délibéré mais une supercherie délibérée de la part du gouvernement d'interdire aux cultivateurs de livrer les céréales.

Je vois que le ministre de l'Agriculture prend un air suffisant. Il en est bien capable. Mais, s'il ne s'agit pas d'une politique délibérée, pourquoi n'a-t-on pas augmenté le quota au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta? Pour qu'il y ait de l'espace libre afin que les élevateurs ne fonctionnent au plus qu'à 60 p. 100 de leur capacité. Ils